

Organisation de la vulgarisation agricole en Tunisie

Bellakhal M.

in

Bedrani S. (comp.), Elloumi M. (comp.), Zagdouni L. (comp.), Bedrani S. (collab.), Elloumi M. (collab.), Zagdouni L. (collab.).

La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique

Paris : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(1)

1993

pages 35-40

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=93400070>

To cite this article / Pour citer cet article

Bellakhal M. **Organisation de la vulgarisation agricole en Tunisie.** In : Bedrani S. (comp.), Elloumi M. (comp.), Zagdouni L. (comp.), Bedrani S. (collab.), Elloumi M. (collab.), Zagdouni L. (collab.). *La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique.* Paris : CIHEAM, 1993. p. 35-40 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(1))



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Organisation de la vulgarisation agricole en Tunisie

Mokhtar Bellakhal

Agence de la Vulgarisation Agricole visant la Femme rurale (AVFA), Tunis (Tunisie)

Résumé. Depuis 1986, le Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec des consultants et l'Assistance du programme de Coopération FAO/Banque Mondiale, a fait établir un Plan directeur de la Vulgarisation, et entrepris une réforme du système de vulgarisation qui se propose de lever les principales contraintes recensées : émiettement des pôles de décision et d'intervention, multiplicité des intervenants, programme de vulgarisation exclusivement technique, sans ciblage, non actualisé et manque de formation des vulgarisateurs de base. Le VIIe Plan de développement économique et social a préconisé l'unification du système de vulgarisation par l'Agence de la vulgarisation et de la formation agricoles et a formulé un certain nombre de principes.

Ce projet vulgarisation agricole sur 5 ans, cofinancé par la BIRD, sera mis en œuvre au niveau central, par l'Agence ; au niveau régional, par les Commissariats régionaux au développement agricole (CRDA). Les actions de vulgarisation seront redéployées au niveau des Cellules Territoriales de Vulgarisation et de Centres de rayonnement agricole, chargés de l'application des directives gouvernementales et de l'encadrement des vulgarisateurs et des spécialistes techniques.

Mots clés. Tunisie – Réforme de l'enseignement – Coût – Agent de vulgarisation – Projet de développement.

I. – Introduction

Devant la longue hésitation en matière de vulgarisation agricole marquée par l'éparpillement de ses activités, la multiplicité de ses pôles de décision sans coordination effective, défavorable au développement agricole, le Ministère de l'agriculture a fait établir en 1986 en collaboration avec une équipe de consultants et l'Assistance du programme de coopération FAO/Banque mondiale, un Plan directeur de la vulgarisation. Ce plan a fait ressortir les contraintes entravant le fonctionnement et le développement adéquat de cette activité et a proposé un ensemble de mesures visant le renforcement de ses structures et de ses moyens en vue d'améliorer son efficacité et d'accroître son impact sur le développement du secteur agricole.

II. – Les principales contraintes que la réforme du système de vulgarisation se propose de lever

Ces contraintes se situaient au niveau de :

1. La structure

Elle était marquée par un émiettement des pôles de décision et d'intervention.

Nous comptons plus de trente intervenants dans le domaine de la vulgarisation (Directions techniques, Offices de mise en valeur, Offices régionaux de développement, Offices sectoriels, Organisations professionnelles...).

Près de 1 200 agents sont en charge de cette activité dont 42% intervenaient dans les périmètres publics irrigués au sein des Offices de mise en valeur. Depuis 1974, la Vulgarisation a été scindée en :

- vulgarisation de terrain confiée à la Direction générale de la production végétale (DG/PV) ;
- vulgarisation de masse confiée à la Direction générale de la formation et de la recherche agricole (DG/FRA).

2. L'organisation

La vulgarisation était mal organisée. Ainsi, les multiples intervenants opéraient sans programmation préalable dans les mêmes zones et souvent chez les mêmes agriculteurs. Avec ce système l'agriculteur n'a pas trouvé le vis-à-vis unique susceptible d'appréhender le problème de son exploitation dans son ensemble.

3. Le contenu

Les thèmes vulgarisés restaient peu diversifiés, exclusivement techniques et sans ciblage. La vulgarisation traitait d'un produit (amélioration d'une culture ou d'une spéculation animale) et non d'un système de production.

L'actualisation des résultats vulgarisables de la Recherche, déjà peu nombreux, n'est pas faite de manière systématique ni suffisamment étudiée.

Le référentiel technique reste très insuffisant et l'agent vulgarisateur n'était pas alimenté en références techniques précises et mises à jour.

4. Les moyens humains

Les vulgarisateurs de base, chefs de centres de rayonnement agricole (CRA) sont, pour 90% des effectifs, du niveau agent ou adjoint technique sans sélection ni formation spécifique, exceptés les quelques stages qui ont été entrepris par la DG/PV ou certains Offices au profit de certains vulgarisateurs.

Les mêmes vulgarisateurs assurent d'autres tâches qui occupent de 40 à 90% de leur temps (enquêtes statistiques, instruction de demande de prêt...).

5. Les moyens matériels

Les moyens actuels d'infrastructure, de transport et d'équipement restent très insuffisants. Les moyens de transport constituent une contrainte majeure pour la mobilité des agents.

III. – Les solutions envisagées

Les recommandations issues du Plan directeur de la vulgarisation, prises en compte dans le prêt d'ajustement sectoriel agricole et le document de préparation du VIIe Plan du développement économique et Social préconisent en particulier :

- L'unification du système de vulgarisation par le rattachement et le déploiement de l'ensemble des activités de vulgarisation à un organe commun de conception, de programmation, de coordination, d'évaluation et de formation aux méthodes techniques de vulgarisation (Agence de la vulgarisation et de la formation agricoles).
- L'exclusivité des tâches de vulgarisation (les actions périphériques devant être prises par des agents spécialisés).

- L'institution du principe du vulgarisateur, vis-à-vis unique, et interlocuteur privilégié de l'agriculteur.
- La formation du personnel concerné à tous les niveaux ainsi que des agriculteurs novateurs ou chefs d'option de chaque région.
- La mise en place d'une programmation rigoureuse des activités de la vulgarisation avec établissement des liens entre la Recherche, la Vulgarisation et la Formation.
- L'adaptation des thèmes et messages à des groupes cibles en fonction des systèmes de production et l'introduction d'approches nouvelles (gestion des exploitations agricoles, initiation d'une vulgarisation spécifiquement destinée aux femmes en milieu rural...).
- L'implication progressive de la profession dans les activités de la vulgarisation.
- Le renforcement de l'organisme unique de vulgarisation (agence) par du personnel qualifié provenant d'un redéploiement après formation et sélection des effectifs exerçant dans le domaine de la vulgarisation pour le compte d'autres services ou organismes (directions techniques, offices, groupements...), ainsi que le renforcement de leurs moyens matériels et financiers.
- Le financement des infrastructures et équipements nécessaires à la mise en place du nouveau système de vulgarisation (construction et aménagement de CRA, moyens de transport, équipement vidéo, informatique, mobilier...).

IV. – Le projet vulgarisation agricole co-financé par la Banque mondiale (BIRD)

Soucieux d'entamer les réformes préconisées par le Plan directeur de la vulgarisation, le Gouvernement Tunisien a négocié et obtenu le financement par la Banque mondiale d'un projet qui reprend les modalités pratiques de mise en œuvre progressive de ces réformes et dont le démarrage a eu lieu en mai 1991.

1. Objectifs du projet

Les principaux objectifs visés par le projet consistent à appuyer les agriculteurs, particulièrement dans les zones à haut potentiel de production (Nord), dans leurs efforts pour l'augmentation de la production, la réduction du coût par unité produit et l'augmentation de leur marge bénéficiaire comme moyen principal d'incitation.

Ces objectifs seront réalisés à travers la mise en œuvre des principales réformes citées précédemment (solutions proposées).

2. Opérateurs

Le projet de vulgarisation sera exécuté par :

- l'organisme central de vulgarisation qui est l'Agence de la vulgarisation et de la formation agricoles ;
- les Commissariats régionaux au développement agricole (CRDA), à un niveau régional.

3. Durée et zones d'intervention du projet

La durée du projet s'étale sur une période de 5 ans et concerne 15 gouvernorats particulièrement ceux du Nord (Béja, Jendouba, le Kef, Nabeul, Bizerte, Ariana, Zaghouan, Sousse, Sidi Bouzid, Kairouan, Sfax, Kébili, Tataouine, Médenine).

L'activité de vulgarisation dans le reste des CRDA continuera à recevoir le même niveau d'effort que dans la situation actuelle. Cependant le projet prendra à sa charge la généralisation à l'ensemble des CRDA, l'approche méthodologique ainsi que le programme de formation du personnel concerné par la vulgarisation. Une deuxième tranche de cinq ans est également prévue pour assurer la couverture des 8 gouvernorats

non touchés durant la 1ère phase.

Les critères de choix ayant présidé à la délimitation de la zone d'intervention du projet sont :

- les potentialités en matière de développement des productions stratégiques : céréales, produits laitiers et viande ;
- la relance de la production agricole pour les produits ayant une opportunité pour le pays : dattes, huile, agrumes ;
- l'existence dans les régions retenues d'actions de développement agricole ou de conservation des eaux et du sol en cours d'exécution ;
- le développement de la production agricole dans les zones n'ayant pas une grande tradition en cultures irriguées.

4. Coût du projet

Le coût total est évalué à 16 028 000 DT (y compris les aléas physiques et financiers), dont 49% seront financés sur le prêt BIRD.

Ces crédits se répartissent en :

– crédits d'investissement	9 930 000 DT
– crédits de fonctionnement	6 098 000 DT

La ventilation des crédits est comme suit :

– niveau central	2 757 480 DT
– niveau régional	2 762 000 DT
– niveau local	10 508 500 DT

Ces crédits serviront au financement des infrastructures et des équipements additionnels nécessaires à la mise en place du nouveau système de vulgarisation (constructions et aménagement des CTV et CRA, matériel et mobilier de bureau, véhicules, matériels audiovisuels et informatique).

La formation de l'assistance technique a été prise en charge par la FAO en sous-traitance dans le cadre d'un projet de coopération avec le PNUD. L'enveloppe réservée à ce volet s'élève à 1 700 000 dollars (contribution du PNUD : 1 million de dollars, contribution tunisienne : 700 000 dollars).

V. – Organisation

La structure régionale de la vulgarisation comprend :

1. Une division de la vulgarisation et de la promotion de la production agricole au sein du CRDA

Le chef de la division, assisté d'une à trois personnes, selon l'importance du réseau de vulgarisation dans la région, est appelé à :

- planifier, organiser, suivre les actions de vulgarisation et de formation dans la région ;
- effectuer des visites sur le terrain pour examiner la teneur et la méthode des activités de vulgarisation en cours ;
- coordonner avec les arrondissements du CRDA et les services techniques, le soutien que les spécialistes techniques régionaux fourniront aux activités de vulgarisation agricole ;

- coordonner certaines informations recueillies et obtenues dans la région concernant en particulier :
 - Les liens avec la recherche au sujet de la pertinence des recommandations ;
 - La coordination avec le CRDA, les Services techniques et l'Agence de la vulgarisation et de la formation agricole, concernant les actions d'appui aux activités de vulgarisation agricole.

2. Des cellules territoriales de vulgarisation (CTV), dirigées par des superviseurs ou chefs de CTV. Chaque superviseur encadrera jusqu'à 8 vulgarisateurs.

Ils ont pour tâches :

- d'aider les vulgarisateurs à organiser leur travail : programmation hebdomadaire de l'activité des vulgarisateurs, affectation des moyens de transport et des équipements en commun, suivi et apport de soutien technique ;
- d'effectuer des visites sur le terrain (quatre jours/semaine), pour juger notamment des flux d'informations entre les agriculteurs et les spécialistes techniques et en particulier fournir aux CRA les réponses aux questions complexes.

3. Des centres de rayonnement agricole (CRA) où un seul vulgarisateur de base assumera la responsabilité de l'encadrement des agriculteurs de sa zone.

Les vulgarisateurs s'adresseront à des agriculteurs de contact représentatifs de groupes cibles ; ils passeront au moins 50% de leur temps sur le terrain en compagnie des agriculteurs.

Les agriculteurs seront répartis en groupes, selon les critères suivants : système d'exploitation, spéculations dominantes, paramètres socio-économiques et agricoles, dispersion géographique, sexe...

Le chef de CRA ou vulgarisateur de base aura pour tâches :

- d'informer les agriculteurs sur des technologies améliorées pertinentes et de les encourager à les adopter ;
- de les aider dans les domaines où le manque de connaissance est un facteur limitatif ;
- d'informer les services de Recherche des lacunes technologiques éventuelles qui existent dans certains domaines et de leur faire connaître les problèmes qu'ont rencontrés les agriculteurs qui essaient d'appliquer les recommandations de la Recherche ;
- d'aider les agriculteurs à se constituer rationnellement en groupes ;
- de les encourager à participer à la planification des travaux de vulgarisation.

Il s'agira de donner aux agriculteurs suffisamment d'informations pour leur permettre de faire des choix motivés entre diverses options, au lieu de les contraindre à effectuer des changements fixés d'avance.

4. Les spécialistes techniques (ST) régionaux : ils consacreront une partie importante de leur temps au soutien du programme de vulgarisation. Il leur appartiendra :

- de former le personnel de vulgarisation ;
- d'assurer la liaison avec la Recherche ;
- de rendre visite sur le terrain aux CRA et aux agriculteurs ;
- d'aider les CRA à transmettre les recommandations aux agriculteurs.

5. Au niveau Central : l'Agence de la vulgarisation et de la formation agricole aura essentiellement un rôle de promotion. Ses fonctions consistent à :

- appuyer la programmation régionale ;
- assister à l'harmonisation intra et interrégionale de la méthodologie de vulgarisation ;

- appuyer l'organisation du système de vulgarisation aux niveaux régional et local ;
- appuyer la programmation de la formation au niveau régional ;
- organiser la formation au niveau central ;
- assurer la production et la diffusion des messages écrits et audiovisuels ;
- assurer la liaison avec la Recherche : recueillir les données sur les innovations techniques et les résultats de la Recherche, assurer l'information de retour et veiller à l'efficacité de ces liaisons ;
- assurer la liaison avec les directions techniques, les organismes de développement et les organismes intervenant dans le secteur ;
- renforcer l'implication de la profession dans les activités de la vulgarisation, l'objectif à long terme étant que la profession prenne en charge, avec l'appui de l'Etat, les activités de vulgarisation agricole ;
- assurer le suivi et l'évaluation des activités de vulgarisation.

